



Contrat Assurance automobile

Par **EGEDAN**, le **08/09/2016** à **11:31**

BONJOUR marque de politesse [smile4] j'étais assurer pour mon véhicule depuis quelques mois dans une compagnie. a la suite d'une perte d'emploi, 2 prélèvements n'ont pas été honorés. Donc résiliation de mon contrat mais aujourd'hui ils me demandent la totalité des primes pour l'année. Est-ce normal malgré, entre temps, la vente de mon véhicule (documents que je leur ai envoyé des la vente) **MERCI** [smile4]

Par **chaber**, le **08/09/2016** à **11:48**

bonjour [citation] résiliation de mon contrat mais aujourd'hui ils me demandent la totalité des primes pour l'année [/citation] Un contrat d'assurance est prévu pour 1 an et normalement la prime annuelle totale est due. Les fractionnements semestriels, trimestriels ou prélèvements mensuels ne sont qu'une simple facilité financière. Le non respect d'un prélèvement entraîne une mise en demeure et souvent la suppression du mode de règlement. Suite à cette mise en demeure, sans paiement de la part de l'assuré, la résiliation intervient automatiquement. Mais vous restez redevable des primes dues jusqu'à la date anniversaire. [citation] Est-ce normal malgré, entre temps, la vente de mon véhicule (documents que je leur ai envoyé des la vente) [/citation] Si la vente a été faite dans les 40 jours de mise en demeure, il y aurait un remboursement de prime, si vous avez demandé la résiliation par LRAR